



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

**Arrêté municipal portant réglementation des heures de mise en coupure de
l'éclairage public dans la rue d'Erchin et la rue des Peupliers
Evènement « mapping »**

Le Maire de la Commune de Lewarde,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la demande présentée en date du 10/12/2021, par les organisateurs, d'organiser un spectacle « mapping » son et lumière dans la cour de l'école maternelle.

Arrêté

Article 1^{er} : Parallèlement à l'opération « mapping », pour obtenir une visibilité optimale de la projection, il convient d'interrompre l'éclairage public le samedi 18 décembre 2021, à partir de 17h jusque 20h, dans la rue d'Erchin, du numéro 39 au numéro 485 et dans la rue des Peupliers.

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Monsieur DUFOUR.

Article 3 : Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité et les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 10 décembre 2021

Denis MICHALAK
Maire de Lewarde

